

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age  
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

127.36

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY / MME SANDRA DALBIN**

**OBJET : Subvention de fonctionnement 2019 en faveur de l'association d'aide aux aidants naturels de personnes âgées ou handicapées en perte d'autonomie (association A3).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes du bel âge, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La loi du 28 décembre 2015 d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) prévoit la reconnaissance du statut des proches aidants et incite au développement d'actions en faveur des proches aidants de personnes du bel âge.

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône apporte depuis plusieurs années son soutien aux actions permettant le droit au répit des aidants de personnes du bel âge ainsi que des personnes en situation de handicap en perte d'autonomie. L'aide aux aidants et l'amélioration des solutions de répit ont été définies dans les orientations des schémas départementaux 2017-2022 en faveur des personnes handicapées et des personnes du bel âge ainsi que dans les orientations du plan HandiProvence 2025.

L'association d'aide aux aidants naturels de personnes âgées ou handicapées en perte d'autonomie (A3), sise 270 boulevard de Sainte-Marguerite - 13009 Marseille (Hôpital Sainte-Marguerite), est présidée par Monsieur Thierry Bautrant depuis septembre 2014. L'association A3, créée en décembre 2006, a pour but de prévenir l'épuisement moral et physique des aidants naturels. Ses actions visent à faciliter le recours aux solutions de répit et d'accompagnement en les rendant accessibles et lisibles auprès du grand public et des professionnels.

L'association porte deux plateformes d'accompagnement et de répit :

- la plateforme de Marseille créée en 2009 couvrant Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques, Septèmes-les-Vallons, les Pennes-Mirabeau et le Rove ;
- la plateforme d'Arles créée en 2011 couvrant Arles, les Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Maussane-les-Alpilles, Les Baux-de-Provence, Le Paradou, Mouriès, Fontvieille ainsi que les communes du ressort d'intervention du territoire du pôle infos seniors Durance-Alpilles (géré par l'association Alp'âges coordination).

Leur activité consiste à maintenir et développer la vie sociale des aidants, proposer des solutions de répit, écouter et soutenir les aidants par la mise en place d'une permanence physique et téléphonique, des sessions d'information sur les maladies neuro-dégénératives, des groupes de paroles, ou un accompagnement psychologique individuel.

L'association projette de développer, sur 2019, des ateliers de sophrologie et de répit aidants/aidés, des actions d'accompagnement des aidants au sein d'EHPAD et des sessions d'information auprès des proches aidants et des professionnels. Un comité des aidants sur chacune des plateformes sera créé afin d'organiser une meilleure remontée des besoins et permettre à l'association une démarche de développement cohérente.

La participation du Conseil départemental s'est élevée en 2018 à 20 000 € soit 5 000 € supplémentaires par rapport à 2017, en raison de l'organisation de la journée des aidants.

Pour 2019, cette association sollicite une subvention de fonctionnement de 30 000 €. Cette demande de financement se justifie par l'augmentation de l'activité de 14% consécutive notamment aux orientations du plan HandiProvence qui a nécessité la création d'un poste à mi-temps de coordinatrice de plateforme à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019. Ce poste permettra à l'association d'assurer le secrétariat du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie sur le champ des personnes du bel âge.

Il est proposé d'accorder à l'association A3 le financement correspondant au montant demandé de 30 000 € et d'autoriser la signature de la convention selon le modèle type prévu à cet effet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL